

# FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

## Affaire des passeports du Cédoc : les signatures ont-elles été falsifiées ?

Guy-Romuald MABICKA  
Libreville/Gabon

L'ON en sait désormais un peu plus, concernant l'affaire des passeports de la Direction générale de la documentation et de l'immigration (DGDI), des principaux cerveaux de ce réseau.

Six d'entre eux ont été écroués à la prison centrale de Libreville, à la suite des mandats de dépôt délivrés par le parquet. Elles étaient neuf personnes au départ présentées devant le procureur de la République, vendredi dernier. Mais trois ont été remises en liberté. Les six autres placées en détention préventive le sont pour des faits on ne peut plus précis.

L'on apprend que le mandat de dépôt contre le capitaine Thierry

Junior Otsobogo, en service à la DGDI, porte sur la "complicité de faux, concussion et association de malfaiteurs". Il aurait usé de subterfuges pour permettre à des étrangers d'obtenir les passeports gabonais, en présentant de faux certificats de naturalisation et autres actes de naissance.

Le Libanais Georges Ondo A. Ekia Thome a aussi été écroué pour complicité de faux, association de malfaiteurs et détention d'ivoire. Quant au Malien Konate Alhassane et au Libanais Chehab Abbas, ils sont accusés de "faux et association de malfaiteurs". Enfin, Nicolas Hervé Moret est accusé de "complicité de faux, association de malfaiteurs et corruption passive".

Il faut rappeler que pour tout étranger qui le désire, la nationalité gabo-



Photo: Abel Eyanghe Ekore

**Tout comme les actes de naissance, les documents de naturalisation auraient été trafiqués.**

naise obtenue par naturalisation est accordée par décret du chef de l'État, sur demande de l'intéressé, après enquête des services compétents

et avis de la Cour administrative. Alors se pose une question : si les mis en cause ont joint de faux documents de naturalisation dans leurs

demandes d'établissement de passeports gabonais, faut-il en conclure que les signatures des autorités, entre autre, ont été falsifiées ?


TOYOTA

STARLET



Une star est née

GARANTIE  
VALABLE JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2020  
TOYOTA  
5  
 ANS  
 OU 150 000 KM

À PARTIR DE  
8 500 000 FCFA TTC

Photo non contractuelle - Dans la limite des stocks disponibles et sur tarifs en vigueur.

TOYOTA GABON B.P.31 - LIBREVILLE - Tél : (+241) 11 79 26 85 / 77 15 16 13 / 66 22 05 69  
 email : toyota.gabon@groupe-sogafric.com - www.toyota-gabon.com

NOUS CONSTRUISONS L'AVENIR. 